



Parc naturel régional du Doubs

Place du 23-Juin 6 Case postale 316 CH-2350 Saignelégier

T +41 32 420 46 70 info@parcdoubs.ch www.parcdoubs.ch

Gouvernance autour du Doubs franco-suisse

Buts, rôles et composition des différents groupes de travail et commissions

Commission locale pour le Doubs franco-suisse

- Co-présidée par le Parc du Doubs (CH) et le Pays Horloger (F)
- Regroupe actuellement 45 acteurs locaux, dont les communes riveraines du Doubs, les fédérations de pêche, les associations de protection de l'environnement, les chambres économiques, les prestataires touristiques, les barragistes, le Parc du Doubs et le Pays Horloger
- Renseigne en permanence les acteurs locaux en franco-suisse sur les travaux et décisions prises en lien avec le Doubs franco-suisse et en fait l'analyse
- Fédère les initiatives locales en faveur de la rivière et de ses milieux et les remonte aux autorités nationales
- Sensibilise le grand public aux enjeux liés à la rivière (patrimoines naturel, paysager, industriel, culturel), notamment à l'occasion de sa séance annuelle d'information

Groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse, ou Groupe « Qualité des eaux »

- Coprésidé par l'Office fédéral de l'environnement (CH) et la Préfecture du Doubs
 (F)
- Regroupe actuellement, pour la Suisse, les offices fédéraux de l'environnement, de l'énergie et de l'agriculture, la Direction du droit international public, les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud, ainsi que le **Parc du Doubs** et la Fédération cantonale des pêcheurs jurassiens ; et pour la France, la Préfecture du Doubs, l'Agence de l'eau, l'Agence française pour la biodiversité, le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le Conseil départemental du Doubs, l'Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs, ainsi que le Pays Horloger et la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques
- Est compétent pour le développement et la mise en œuvre du Plan d'action visant à réduire l'impact des activités humaines sur la qualité du Doubs francosuisse (2014) qui échéance près d'une trentaine de mesures de réduction des pollutions (assainissement collectif et micropolluants d'origines diverses), de

restauration de la continuité écologique, d'amélioration de la connectivité avec les affluents et de restauration morphologique des cours d'eau.

Groupe de travail binational pour la gestion des débits, ou Groupe « Débits »

- Co-présidé par l'Office fédéral de l'énergie (CH) et la Préfecture du Doubs (F)
- Regroupe actuellement, pour la Suisse, les offices fédéraux de l'énergie et de l'environnement, les cantons du Jura et de Neuchâtel, et deux experts ; et pour la France, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la Direction départementale des territoires (Franche-Comté et Bassin Rhône-Méditerranée), l'Agence de l'eau (expert) et l'Agence française pour la biodiversité (expert)
- Est compétent pour le développement et la mise en œuvre de mesures d'atténuation des éclusées sur le Doubs franco-suisse, plus largement sur la gestion des aménagements hydroélectriques le long de la rivière (p.ex. nouveau Règlement d'eau)
- Renseigne deux fois l'an les acteurs concernés sur les évolutions en lien avec la gestion des débits sur le Doubs franco-suisse
- Son groupe technique élargi est ouvert au Parc du Doubs (CH) et au Pays Horloger (F), ainsi qu'aux barragistes, fédérations de pêche et associations de protection de l'environnement

Commission mixte pour la pêche sur le Doubs, ou Groupe « Pêche »

- Co-présidée par l'Office fédéral de l'environnement (CH) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (F)
- Regroupe actuellement, pour la Suisse, l'Office fédéral de l'environnement, les cantons du Jura et de Neuchâtel, et deux experts ; et pour la France, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la Direction départementale des territoires, l'Agence de l'eau (expert) et l'Agence française pour la biodiversité (expert)
- Est compétente pour l'harmonisation des dispositions concernant la pêche dans le Doubs franco-suisse de manière à assurer la protection des populations piscicoles et leurs habitats

Groupe d'accompagnement du Plan d'action national en faveur du Doubs (CH)

- Présidé par l'Office fédéral de l'environnement
- Regroupe actuellement les offices fédéraux de l'environnement et de l'énergie, les cantons du Jura et de Neuchâtel, le Parc du Doubs, Pro Natura et le WWF
- Est compétent pour suivre la réalisation du Plan d'action national en faveur du Doubs, dont un certain nombre de mesures sont de la responsabilité du Parc du Doubs (renforcement de l'infrastructure écologique, gestion de la pression et des opportunités touristiques dans la Vallée du Doubs, et sensibilisation et éducation à l'environnement)